

## La prise en charge des frais médicaux

### PIÈCES À FOURNIR POUR L'EXAMEN DU DOSSIER

Pour la prise en charge des frais médicaux consécutifs à l'accident ou à la maladie contractée dans l'exercice des fonctions, les pièces à fournir sont les suivantes :

- ☐ Le [bordereau de saisine](#) ou un courrier indiquant de manière précise l'objet de la saisine,
- ☐ La demande de prise en charge formulée par l'intéressé,
- ☐ Le certificat médical prescrivant les soins,
- ☐ L'expertise médicale réalisée par un médecin agréé

Et également selon les cas :

- ☐ Le devis pour l'appareillage.

**Le secrétariat de l'instance, après primo instruction du dossier avec son président, se réserve le droit de solliciter d'autres justificatifs, selon les caractéristiques du dossier à instruire.**